



Informations municipales

JUILLET 2023

N° 76

Commune de WALDOLWISHEIM



- Dimanche 30 juillet : [Sortie Rucksach](#) (FRW)
- Lundi 31 juillet : [Bouge ton village 15h-18h](#) (RAJ) **
- Mercredi 2 août (19 h) : [Sortie Sentier des calvaires](#) (FRW)
- Mercredi 13 septembre : [Collecte de sang à Waldolwisheim](#) (Donneurs de sang)
- Dimanche 1er octobre : [Marché Bio](#) (Bio Grand Est)
- Dimanche 8 octobre : [Sortie Erbsesupp](#) (FRW)
- Dimanche 15 octobre : [Déjeuner moules-frites](#) (USSW)
- Mardi 31 octobre : [Soirée Waldoween](#) (FRW)
- Samedi 4 novembre : [Soirée tartes-flambées](#) (Paroisse)
- Vendredi 10 novembre : [Collecte de sang à Furchhausen](#) (Donneurs de sang)
- Samedi 11 novembre (10h) : [Commémoration du 11 novembre](#) (Commune)
- Samedi 18 novembre : [Concert d'automne](#) (Musique municipale de Dettwiller)



** voir article ci-dessous



Plus d'informations sur
www.waldolwisheim.fr

Activités et animations

Bouge ton village !

Le lundi 31 juillet de 15h à 18h, une équipe du RAJ (Réseau Animation Jeunes) posera ses valises, son Combi VW et tout son équipement à Waldolwisheim dans la cour de l'Ecole .

Au programme : animations, jeux, activités manuelles ou sportives, etc.

Activités gratuites, sans inscription, ouverte aux enfants, aux jeunes et aux parents ! (les enfants de - de 8 ans doivent être accompagnés).

Venez nombreux !

Lundi 31 juillet de 15h à 18h

BOUGE TON VILLAGE

RÉSEAU ANIMATION JEUNES (RAJ)
COUR DE LA MAIRIE 67700 MONSWILLER - TÉL. : 03 88 71 86 23
CONTACT @RESEAU-ANIMATION-JEUNES.FR - WWW.RESEAU-ANIMATION-JEUNES.FR

[rajpaysdesaverne](https://www.facebook.com/rajpaysdesaverne) @RAJ_PAYSSAVERNE

Réalisation et impression :
Mairie de Waldolwisheim

Permanences :
mardi 16h30 à 19h
vendredi 17h à 19h30

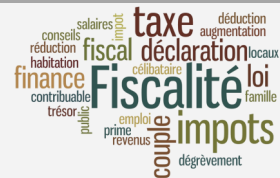
☎ 03.88.70.20.24

waldo.mairie@wanadoo.fr

www.waldolwisheim.fr

Dépôt légal : 2023/07

Budget communal 2023



Le budget primitif pour l'année 2023 a été adopté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre	Prévisions en €	Chapitre	Prévisions en €
	011 Charges à caractère général	203 020,00 €	013 Atténuations de charges	- €
012 Charges de personnel	60 370,92 €	70 Produits des services	17 213,00 €	
014 Atténuation de produits	8 500,00 €	73 Impôts et taxes (sauf 731)	29 439,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	103 613,00 €	731 Fiscalité locale	162 000,00 €	
66 Charges financières	4 254,26 €	74 Dotations et participations	72 700,00 €	
67 Charges spécifiques	400,00 €	75 Autres produits de gestion courante	33 483,00 €	
		76 Produits financiers	- €	
023 Virement à la section d'investissement	134 000,00 €			
042 Opérations d'ordre entre sections	1 905,05 €	R002 Report résultat de fonctionnement 2022	201 228,23 €	
TOTAL	516 063,23 €	TOTAL	516 063,23 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre	Prévisions en €	Chapitre	Prévisions en €
	21 Opérations d'équipement	160 085,00 €	13 Subventions d'investissements	51 000,00 €
16 Remboursement emprunts et dettes	31 762,58 €	10 FCTVA, taxe d'aménagement (sauf 1068)	3 942,53 €	
		1068 Résultat de fonctionnement 2020 affecté	34 701,53 €	
D001 Solde d'exécution négatif reporté	34 701,53 €	165 Dépôts et cautionnements	1 000,00 €	
		021 Virement de la section de fonctionnement	134 000,00 €	
		040 Opérations d'ordre entre sections	1 905,05 €	
TOTAL	226 549,11 €	TOTAL	226 549,11 €	

Les taux d'imposition locale votés et applicables pour l'année 2023 sont maintenus à :

Taxe d'habitation (TH)	11,05 %
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB)	28,50 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB)	34,93 %

Travaux

Réseaux et voirie



Actuellement toutes les eaux usées et pluviales s'écoulent dans le réseau rue de Dettwiller et rue du Bitzen, à part le bas de la rue de la Côte (depuis l'intersection avec la « Stengelgasse » au N°34). La surcharge peut donc ponctuellement être très importante dans le réseau principal.

Afin de délester ce dernier, une jonction est prévue entre le haut de la rue de la Côte et le bas de la rue. Ce « nouveau » réseau prendra en charge entièrement la rue de la Côte, la rue du Haut-Barr, la partie sud de la rue Principale et la rue des Genévriers.

Le maillage nécessitera des travaux jusqu'à 4m50 de profondeur. Le renforcement vers le bas sera également réalisé (Ø 300 à Ø 600mm).

En tout, 271 ml de tuyaux Ø 600 seront posés.



Parallèlement, le réseau de distribution en eau potable sera également renouvelé sur toute la rue, soit 490 ml en Ø 100mm. Les branchements individuels (vers les maisons) sont également prévus. À noter que dans le bas de la rue, une partie avait déjà été réhabilitée en 2008.

La dépense s'élèvera à environ +/- 550 000 € et sera portée par la section locale du Syndicat d'Eau et d'Assainissement (SDEA). La commune fera une réfection complémentaire de la couche de roulement (enrobé). Le projet sera défini et validé dans les mois à venir pour une réalisation en 2023/2024.

Vos démarches administratives à portée de clic !

Démarches ANTS

Pour 2023, face à la forte affluence des demandes et aux désagréments des usagers pour obtenir des dates de rendez-vous dans la région

Grand Est pour **une demande de passeport et de carte d'identité**, l'Etat met à la disposition de tous **une plateforme en ligne** permettant de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles tout près de chez vous.



De plus, 500 nouveaux guichets de recueil des demandes de cartes d'identité ou de passeport, qui permettent notamment de numériser les empreintes digitales, seront installés partout en France pour 2023 afin de multiplier les créneaux de rendez-vous.

Par ailleurs, demander un document d'identité sur le site de l'ANTS est entièrement gratuit. Sachez aussi que la procédure pour obtenir un titre sécurisé sur l'ANTS est régulièrement améliorée afin de combler les lacunes sur la plateforme.

- ➔ Afin d'obtenir un titre d'identité : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- ➔ Pour un permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- ➔ Pour un certificat d'immatriculation, aller sur : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>. Les automobilistes peuvent aussi s'adresser à un centre habilité dans la région Grand Est afin d'immatriculer un nouveau véhicule d'occasion en un clic.



PLAN CANICULE

Registre communal des personnes vulnérables

La commune est chargée de constituer le registre communal des personnes vulnérables afin de pouvoir informer et contacter celles-ci en cas de fortes chaleurs et de canicule.

Qu'est-ce que le registre communal des personnes vulnérables ?

Ce fichier recense les personnes souhaitant se faire aider en cas de très fortes chaleurs. Lors du déclenchement du dispositif spécifique ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur par le Préfet, les services municipaux contactent les personnes inscrites volontairement pour s'assurer de leur état de santé et leur apporter une aide adaptée si besoin.

Comment s'inscrire ?

Les personnes âgées fragiles, les personnes handicapées vivant à domicile peuvent s'inscrire au registre communal des personnes vulnérables. L'inscription est totalement confidentielle et gratuite. La demande peut être faite directement par téléphone en mairie au 03 88 70 20 24.

Comment inscrire un proche ?

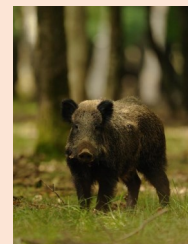
La demande peut être faite par un tiers (entourage de la personne ou service intervenant auprès d'elle). Dans ce cas, elle doit être effectuée impérativement par écrit. La commune enregistre l'inscription et adresse un courrier à la personne âgée pour qui l'inscription a été demandée.



RELOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Consultation des propriétaires

Les démarches pour la relocation de la chasse communale pour la période 2024-2033 sont en cours. La consultation des propriétaires, une des premières étapes, sur l'affectation du produit de la chasse vient de s'achever et a conduit au résultat suivant :



- a. Nombre de propriétaires du ban communal consultés :351
- b. Nombre de propriétaires ayant répondu à la consultation :275
- c. Superficie totale des terrains inclus dans le périmètre chassable (en hectares) :488

Résultats de la consultation :

- d. Nombre de propriétaires **ayant opté pour l'abandon du produit** de la chasse au profit de la commune :249
- e. Surface totale (en hectares) des terrains appartenant aux propriétaires visés en d) :450

Par conséquent, se sont prononcés **pour l'abandon du produit** de la location de la chasse à la commune : **249 propriétaires possédant au total 450 ha.**

ATTENDU QUE : plus des deux tiers des propriétaires, possédant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale, se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune, ce produit sera, pour la durée du bail (du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033) **abandonné à la commune.**

Le Conseil Municipal a pris acte de ce résultat lors de la séance du 7 juillet et remercie vivement les propriétaires pour leurs réponses.

Le produit (6 896 € actuellement), sera versé pour moitié (3 448 € actuellement) à l'Association Foncière pour l'entretien des chemins. L'autre moitié servira aux dépenses de la CCAS (Commission Communale d'Action Sociale) qui mène des actions pour les aînés.

COMPORTEMENTS CITOYEN

Pollution sonore

Les beaux jours sont sources d'activités plus ou moins bruyantes. La proximité, l'intensité et la fréquence des bruits provoquent le stress. Des lois encadrent ces nuisances sonores.



Mais, en règle générale, faisons simplement preuve de modération et de bon sens, afin de respecter nos compatriotes.

Animaux domestiques



Pour la sécurité de tous, nous vous rappelons qu'il est **interdit de laisser divaguer les chiens** et que leurs propriétaires sont responsables en cas d'accident.



Il faut également prévenir les **abolements intempestifs et répétés** par respect pour le voisinage.



Par ailleurs, les lieux publics, les espaces verts ainsi que les voiries ne sont pas des toilettes pour chiens ! Il en est de même pour les prés, l'herbe et le foin souillés mettent en danger le bétail ! Les crottes de chiens provoquent des avortements chez les vaches (néosporose). Pour rappel, clôturés ou pas, champs, vignes et vergers sont des propriétés privées !

STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Stationnement rue Principale

Le problème rue Principale a maintes fois été signalé. Les trottoirs destinés aux piétons sont très souvent occupés par les véhicules. Règlementairement il faudrait 1,20m de circulation piétonne. Un vrai mètre pourrait suffire, mais c'est loin d'être le cas actuellement à certains endroits.

Si vous ne permettez pas la circulation piétonne vous êtes en infraction avec le code de la route et susceptible d'être verbalisé. Bien sûr personne ne souhaite en arriver là, un peu de civisme et de bon sens suffiraient à régler le problème.



Circulation Chemin de la Hardt

Comme déjà annoncé, le Chemin de la Hardt, classé dans la voirie communale, situé entre les maisons Lotz et Schmitt, sera à sens unique dans sa partie basse. La descente vers la rue Principale sera interdite.

Motif du changement : la visibilité pour permettre la priorité à droite n'est pas suffisante.

COLLECTE DE SANG

Appel aux dons collecte du 13 septembre



Le don de sang permet de soigner plus d'un million de malades chaque année en France. Les produits sanguins sont utilisés dans les situations d'urgence, pour des hémorragies lors d'un accouchement, d'un accident ou d'une opération chirurgicale et pour des maladies comme les cancers.

Le don du sang est un acte citoyen, solidaire et libre qui permet de répondre à des besoins quotidiens de manière bénévole.

Les bénévoles de l'amicale des donneurs de sang de Waldolwisheim comptent sur vous pour venir donner votre sang le mercredi 13 septembre de 17h30 à 20h à la salle polyvalente.



Une collation vous sera servie à l'issue du don.

Vous pouvez donner votre sang de 18 à 65 ans révolus.

D'avance merci pour votre générosité !

SERVICE CIVIQUE



Le RPI de Lupstein (Furchhausen, Littenheim, Lupstein et Waldolwisheim)

recrute

un/une jeune (18-25 ans) en service civique
pour la rentrée de septembre 2023.

Pour plus de renseignements, contacter l'école par mail : ce.0672871g@ac-strasbourg.fr

Entretien des concessions funéraires

Quelles sont vos obligations ?

Que vous ayez acheté une concession ou que vous en soyez ayants droits, vous êtes tenu à une obligation d'entretien pour assurer la décence des lieux et la sécurité des visiteurs.

L'entretien d'une sépulture inclut le nettoyage de la pierre tombale et ses abords (inter-tombes). Le cimetière a longtemps été entretenu de façon très intensive en « éradiquant » la moindre mauvaise herbe. L'évolution réglementaire et les dangers liés aux pesticides obligent à repenser la gestion de cet espace (*). Le développement des indésirables peut être perçu comme un abandon et un manque de respect pour les morts.

Pour rappel, la commune est chargée de l'entretien des allées centrales.

** Loi Labbé, arrêté du 15 janvier 2021 qui interdit l'usage de produits phytosanitaires de synthèse sur les cimetières à partir de juillet 2022.*



Le règlement du cimetière est affiché sur le site

Nettoyer devant chez soi : une obligation

Avec l'interdiction d'utiliser des désherbants phytosanitaires de synthèse, les herbes folles se font de plus en plus nombreuses dans les communes qui ne sont pas en capacité d'entretenir les kilomètres de trottoirs concernés.

À ce titre, il faut rappeler que chacun est responsable de la propreté autour et à proximité immédiate de sa maison ou de son immeuble.

En effet, l'article 32 du Règlement Sanitaire Départemental énonce l'obligation suivantes : « les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant de leurs bâtiments et de leurs abords. »



Il revient donc à chaque citoyen (propriétaire ou locataire) de balayer, laver, retirer les déchets et désherber devant chez lui.

Cela concerne les façades, les trottoirs, les caniveaux, sur les voies publiques comme sur les voies privées.



Un cours de taille instructif

Samedi 25 mars, malgré la pluie et le vent, le cours de taille proposé par l'Association des arboriculteurs de Dettwiller et environs avait attiré près d'une quarantaine d'intéressés dans le verger de Gérard Ostermann où s'épanouissent plus de 40 arbres fruitiers mais aussi fleurs et autres plantes utiles pour la biodiversité.

Trois moniteurs arboricoles, dont le président Pierre Litzelmann, assisté de son frère Denis et de Hubert Mathia, ont su capter l'attention des personnes présentes. Tour à tour ont été passées en revue les techniques de taille pouvant varier

selon les espèces (fruits à noyaux ou à pépins), les variétés (une bonne vingtaine de pommes, poires, mirabelles, quetsches et pêches présentes dans le verger de Gérard) et les formes souhaitées (quenouille, pillar, basse-tige, demi-tige ou arbre de plein vent).

Cette matinée très laborieuse et instructive s'est terminée autour du verre de l'amitié accompagné des excellentes charcuteries fournies par la boucherie du Rocher du Dabo.

Rendez-vous est d'ores et déjà donné l'an prochain pour constater l'évolution des plantations.



Les participants dans le verger de Gérard Ostermann

28ème édition de Bio Waldo

Le traditionnel marché bio et local aura lieu le **dimanche 1^{er} octobre**. Il mettra à l'honneur les fleurs des champs avec une exposition des enfants de l'école et des animations. Cet événement sera l'occasion de découvrir ou redécouvrir l'offre locale en produits bio et d'échanger avec la trentaine d'exposants présents.

Martine Holveck et la ferme Karcher proposeront un repas en salle, avec au choix un plat chaud (bœuf bourguignon et spätzle) ou un buffet froid (merci de vous inscrire pour faciliter l'organisation) ; la buvette sera tenue par la brasserie Blessing.

La journée sera rythmée par une conférence sur l'identification des fleurs des champs et des ateliers pour petits et grands (sur inscription) et l'animation musicale sera assurée par Cédric Martin et Sébastien Benoit.

Rendez-vous est donné aux bénévoles qui souhaitent aider à la préparation du marché (installation des tables et chaises, décoration de la salle...) le samedi

30 septembre à 14h devant la mairie. Merci aux personnes volontaires pour donner un coup de pouce le dimanche (tenue du bar, accueil dans la salle, vaisselle...) de bien vouloir contacter l'Opaba – Bio en Grand Est à l'adresse mail suivante : chloe.schneller@biograndest.org

Pour les repas et les ateliers, inscription par mail ou en ligne en scannant ce QR code :





FOOTBALL-CLUB

Fusion entre les clubs du FCS et du FCW



Fonctionnant depuis 2 ans sous le régime d'une entente, les deux associations le Football Club de Waldolwisheim et le Football Club de Schwenheim ont récemment fusionné pour donner naissance à USSW, l'Union Sportive de Schwenheim Waldolwisheim.

Le 22 avril marquera sans aucun doute l'histoire des clubs de football de Waldolwisheim et de Schwenheim. L'entente conclue entre les deux clubs il y a deux ans s'est en effet concrétisée en une fusion. Celle-ci s'est réalisée au cours de l'assemblée générale qui s'est tenue à la salle polyvalente de Schwenheim où de nombreuses personnes étaient présentes. L'assemblée générale s'est déroulée en trois temps. Les deux premiers ont consisté en la dissolution respective des deux clubs, le FC de Waldolwisheim et le FC Schwenheim. Le troisième temps, a quant à lui consisté en la création de la nouvelle association, l'USSW, l'Union Sportive de Schwenheim Waldolwisheim. C'est sous les applaudissements nourris de l'assistance qu'a donc été officiellement actée la fusion des deux associations. Font partie du bureau ; Guillaume Predit (président), David Schott (co-président), Thomas Richert (trésorier), Philippe Oelschlaeger (trésorier adjoint), Claude Oelschlaeger (secrétaire), et Muriel Diss-Schott (secrétaire adjointe). Quinze assesseurs complètent le bureau pour constituer le comité de la toute nouvelle association. En fin de séance, ont tour à tour pris la parole ; Jean-Claude Heyd, adjoint au maire

de Waldolwisheim, Gabriel Oelschlaeger, maire de Schwenheim et Hahn André vice-président du district d'Alsace de football. Tous ont assuré le club de leur soutien et ont souhaité bon vent à la toute nouvelle association. Ils se sont également réjouis de la nouvelle dynamique issue de cette fusion. "Il faut souligner l'intelligence de cette initiative" a précisé André Hahn, et de rajouter, "C'est la deuxième initiative du genre dans le Bas-Rhin, bravo !". Alain Simon, entraîneur de l'équipe 1 a également pris la parole et confirmé sa présence cette année auprès des joueurs. L'ambition non dissimulée et légitime de l'USSW est de monter cette année d'une division tout en assurant l'organisation d'événements périphériques à l'activité footballistique à l'instar de la fête de la musique ou du vide-greniers de Waldolwisheim.



Beau succès au vide-greniers



Les personnes présentes lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 22 avril 2023

42èmes Courses de Waldo

Une nouvelle fois, une très belle brochette de sportifs et beaucoup d'enfants ont participé aux courses de Waldo le 13 juillet en soirée.



C'était la 42ème édition et le record de participation n'était pas loin d'être atteint (555 vs 562).

Les trois courses principales de 7 km (172 participants), 12 km (177 participants) et 15 km (85 participants) à travers champs et forêt, et sur bitume, furent appréciées.

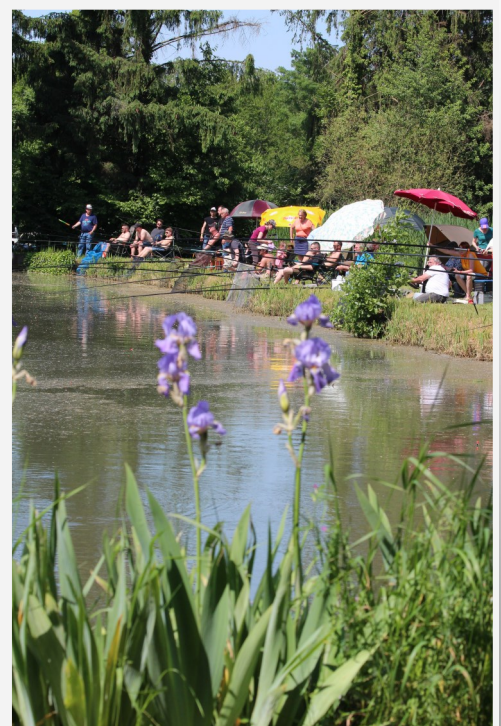
Grâce à l'engagement des bénévoles, la soirée a pu se dérouler dans la sueur, le sourire et en toute sécurité.



Journée pêche et détente

Belle affluence à la journée pêche et détente de l'APPMA le lundi de Pentecôte autour des étangs. Cette année, c'était également le 60ème anniversaire de l'association.

Merci aux organisateurs pour cette belle journée.



ORGUE SILBERMANN-STIEHR

Classement de la partie mécanique au titre des Monuments Historiques

L'orgue de l'église St-Pancrace de Waldolwisheim possède le dernier buffet réalisé sous la conduite d'André Silbermann en 1733. Ce meuble provenant de Rosheim, a été installé en 1863 dans la nouvelle église achevée en 1856. Il a été classé au titre des Monuments Historiques en 1973.

Le dernier relevage partiel a été effectué en 1999-2000 par la Manufacture d'Orgues Alsacienne de Gaston Kern.

Aujourd'hui un relevage complémentaire ou une restauration complète est nécessaire d'après le rapport de visite établi par la Manufacture Blumenroeder en janvier dernier, la partie mécanique (Stiehr) étant très fatiguée.



Afin de préserver et protéger ce patrimoine unique, il est souhaitable de solliciter un classement complet de l'orgue Silbermann - Stiehr de Waldolwisheim au titre des Monuments Historiques. Ce classement permettrait également d'avoir des subventions complémentaires.

Le Conseil Municipal vient de délibérer dans ce sens et la demande sera adressée au Ministère de la Culture via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).



PORTE D'ENTRÉE ÉGLISE

Remplacement de la porte d'entrée de l'église

La porte d'entrée principale de l'église Saint-Pancrace, vieille de 150 ans et datant de la construction du clocher, présente des fissures importantes et n'est plus étanche.

Elle sera remplacée dans les mois à venir. Le coût de l'investissement (environ 15 000 € HT) sera porté par la commune, le Conseil de Fabrique et éventuellement une subvention.

MUR D'ENCEINTE DU JARDIN COMMUNAL

La restauration de la dernière partie s'est achevée lors de la matinée de travail du samedi 1er juillet. Grâce au bénévolat, l'ensemble du mur a ainsi pu être sauvé.

Mille mercis aux « sauveurs » du patrimoine qui ont œuvré ces dernières années.

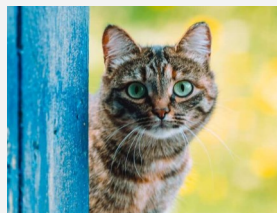


CHATS ERRANTS ET OBLIGATIONS DU MAIRE

Depuis le 1er janvier 2015, les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Les textes stipulent en effet que : « Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur un territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du Maire de cette commune. Ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que, dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime ne peut être mis en œuvre. »

De nombreux signalements nous informent de la présence d'un grand nombre de chats errants.

Afin d'éviter une prolifération et des problèmes sanitaires, le Conseil Municipal a décidé de signer une convention avec la SPA de SAVERNE pour organiser une campagne de stérilisation.



Celle-ci ne devrait démarrer qu'en octobre/novembre et permettra, si nécessaire, aux propriétaires de faire identifier dans ce délai leurs animaux domestiques par tatouage ou puce électronique, cette identification étant une obligation légale.

Les animaux trappés seront stérilisés et tatoués d'un « S » dans l'oreille. Ils sont ensuite relâchés sur leur site d'origine, sauf les plus sociables qui seront proposés à l'adoption. Si un animal tatoué ou pucé se trouve dans la trappe, il sera restitué à son maître.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Des chenilles urticantes à ne pas toucher ni approcher

L'exposition aux soies urticantes des chenilles **processionnaires du chêne et du pin** provoque des réactions tant sur la peau que les voies respiratoires et les muqueuses.

Afin de limiter l'ampleur de la prolifération et donc limiter l'impact sur la santé humaine et animale, Madame la Préfète a pris un arrêté le 17 juillet 2023 portant obligation de signalement* : « **Toute personne physique ou morale observant ou suspectant la présence de chenilles processionnaires du chêne et du pin est tenue de le signaler sur l'outil dédié accessible depuis le site internet de l'Observatoire des chenilles processionnaires <https://chenille-risque.info>, à l'exception des résultats de la surveillance organisée par les services compétents du Département de la Santé des Forêts (DSF) et de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ».**

* l'arrêté préfectoral du 17 juin 2022 portant obligation de lutte contre les proliférations de chenilles processionnaires du chêne et du pin est abrogé.

Des consignes de prévention sanitaire sont disponibles sur le site internet de l'ARS Grand Est <https://www.grand-est.ars.sante.fr>, incluant la conduite à tenir en cas de symptômes chez une personne ou un animal en lien éventuel avec les chenilles processionnaires.

CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Une campagne de dératisation sera programmée dans les mois à venir.





Naissances

Timéo EHRHART est né le 14 janvier 2023

au foyer de Gael EHRHART et Hélène DAM, 15, rue de la Côte

Eilyna SCHWALLER est née le 29 juin 2023

au foyer de Michael SCHWALLER et Fannie HAETTEL, 31, rue de Dettwiller

Nos félicitations aux heureux parents.

Mariages

SCHWALLER Michael et HAETTEL Fannie se sont unis le 4 février 2023

BENEDICK Nicolas et FISCHER Elisa se sont unis le 8 juin 2023

Nos félicitations et nos meilleurs vœux aux mariés.



Décès

Mme LECHNER née ENGEL Josiane est décédée le 23 janvier 2023, dans sa 77^{ème} année

M. HEILMANN Rémy est décédé le 31 janvier 2023 à l'âge de 84 ans

Mme GANTZER née CASPAR Jacqueline est décédée le 21 mai 2023, dans sa 73^{ème} année

M. ANTONI Eric est décédé le 4 juillet 2023 dans sa 47^{ème} année.

Nos sincères condoléances aux familles en deuil.



Grands anniversaires

102ans : Mme DIEBOLT Odile née le 6 avril 1921

99 ans : Mme ORIGAS née SOLLER Germaine le 18 juillet 1924

97 ans : Mme RETTER née FEND Marie le 10 mars 1926

97 ans : Mme LINDER née WICKER Marinette le 2 juillet 1926

94 ans : Mme ERNSTBERGER née LORENTZ Alice le 19 juin 1929

92 ans : Mme GANTZER née MEMHELD Marcelline née le 13 janvier 1931

87 ans : M. CHABLE Albert né le 12 juin 1936

85 ans : Mme WENDLING née WAECKEL Madeleine le 24 avril 1938

84 ans : Mme BARTH née GRUNER Béatrice le 15 janvier 1939

84 ans : Mme ANDRES née KUHN Yvonne le 11 mars 1939

84 ans : M. GRAFF Marcel né le 4 juin 1939

84 ans : Mme GRAFF née ANTONI Angèle le 31 mai 1939

82 ans : Mme CHABLE née CHARLET Danièle le 27 juillet 1941

81 ans : Mme STEHLI née LIENHART Cécile le 6 janvier 1942

81 ans : Mme RICHART née SPEHNER Antoinette le 12 avril 1942

80 ans : Mme JAEGER née HEITZ Madeleine le 13 mars 1943



Nos félicitations et nos meilleurs vœux aux heureux jubilaires.

CONGÉS
D'ÉTÉ

**Le secrétariat
de la mairie
sera fermé du
1er au 21 août
inclus.**